

L'Assemblée décrète l'ordre du jour suite au renvoi de l'affaire d'Avignon aux comités de Constitution et diplomatique, lors de la séance du 5 mai 1791

Guy Joseph d' Aubergeon de Murinais, Guillaume François Goupil de Préfelin, Jean-Baptiste Treilhard

Citer ce document / Cite this document :

Aubergeon de Murinais Guy Joseph d', Goupil de Préfelin Guillaume François, Treilhard Jean-Baptiste. L'Assemblée décrète l'ordre du jour suite au renvoi de l'affaire d'Avignon aux comités de Constitution et diplomatique, lors de la séance du 5 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 594;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10755_t1_0594_0000_5

Fichier pdf généré le 11/07/2019

moyen dont je veux me servir, dans cette tribune, pour prouver que vous ne devez plus délibérer.

Je dis, Messieurs, que M. de Clermont-Tonnerre a été attaqué, insulté, non seulement dans les Tuileries et dans les rues, mais encore dans sa maison. (*Murmures.*) Je dis qu'après ce fait, il est prouvé à l'Europe entière, il est prouvé à tout le peuple français que nous ne pouvons pas délibérer dans cette Assemblée en toute liberté et donner sans crainte nos suffrages. (*Murmures.*)

Un membre : C'est une calomnie atroce !

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour.

M. le Président. Renfermez-vous dans la question, Monsieur l'opinant.

M. Malouet. La question est de savoir si nous aurons la vie sauve.

A droite : Oui, Messieurs. (*Bruit.*)

M. Goupil-Préfeln interpelle vivement M. Malouet. (*Vives protestations à gauche.*)

M. Rewbell, président, rentre dans la salle.

Un membre du côté droit (s'adressant à lui) : A bas, Monsieur le Président !

M. le Président (s'adressant à ce membre) : Je vous invite à prendre la parole et à répéter à la tribune ce que vous venez de dire... (*Ce membre ne répond pas.*)

..... Je vous rappelle à l'ordre.

M. d'Aubergeon de Murinais. Les opinants qui montent à cette tribune peuvent prendre les moyens qui leur paraissent les plus prompts. Les uns font valoir leurs opinions par leur éloquence, d'autres par des tournures oratoires, d'autres par des sophismes ; moi, je veux faire valoir la mienne par des faits.

Un membre à gauche : Et par des bêtises.

M. Malouet. Tout sera-t-il donc permis à quelques factieux qui excitent le peuple (*Murmures.*)... Monsieur n'a-t-il donc pas le droit de parler ? (*Bruit.*)

M. d'Aubergeon de Murinais. Je dis que vous ne pouvez délibérer sur cette affaire ; il faut donc la renvoyer ou l'ajourner à un autre temps. (*Murmures.*)

M. de Toulangeon. Jamais les délibérations de l'Assemblée ne peuvent être troublées par ce qui se passe au dehors (*Murmures.*) On a demandé le renvoi, je demande qu'il soit mis aux voix.

M. le Président. On a fait la motion du renvoi de l'affaire d'Avignon aux comités de Constitution, diplomatique et d'Avignon ; je mets aux voix cette motion.

(Ce renvoi est décrété.)

M. d'Aubergeon de Murinais. Je demande la parole pour une motion d'ordre.

Un grand nombre de membres : L'ordre du jour !

M. Goupil-Préfeln. C'est une chose vraiment

scandaleuse que l'usage qui s'introduit de demander à tout propos la parole pour faire une motion d'ordre ; on ne cherche, par là, la plupart du temps, qu'à renouveler une discussion qui a été fermée ou qu'à dénaturer un projet de décret qui vient d'être rejeté. Je demande que l'on passe à l'ordre du jour. (*Vives approbations à gauche.*)

(L'Assemblée décrète l'ordre du jour.)

M. d'Aubergeon de Murinais. Je dénonce à l'Assemblée un crime public et l'Assemblée doit m'entendre (*Bruit.*)... Le caractère de membre de l'Assemblée nationale a été volé. On a enfoncé les portes de M. de Clermont-Tonnerre... Je demande que l'Assemblée ordonne aux tribunaux de poursuivre...

A gauche : L'Assemblée a décidé l'ordre du jour !

M. d'Aubergeon de Murinais. La punition des crimes est à l'ordre de tous les jours.

A gauche : Mais, Monsieur le Président, rappelez donc à l'ordre monsieur.

M. le Président. Monsieur de Murinais, vous n'avez pas la parole.

M. d'Aubergeon de Murinais insiste au milieu du bruit.

Plusieurs membres : A l'abbaye !

(Quelques instants se passent au milieu du bruit.)

M. Rewbell, président, reprend sa place au fauteuil.

L'ordre du jour est la suite de la discussion de la motion de M. Rabaud-Saint-Étienne sur la création des petits assignats (1).

M. Rabaud Saint-Étienne (2). J'ai proposé une émission de petits assignats en échange de ceux de 2,000 livres ; je les ai fixés à la fraction de 5 livres, laquelle se prête à tous les calculs par dizaine ; et j'ai proposé en même temps l'émission d'une certaine quantité de monnaie monnaie. Pour ne point surcharger la discussion, j'ai proposé encore que tout ce qui regarde l'exécution fût renvoyé au comité des finances. Ils devaient, ainsi que la monnaie de cuivre, être distribués concurremment, et à la fois dans tous les départements, afin qu'ils ne pussent être accaparés et venus à la classe des citoyens qui en a besoin, afin que leur influence étant uniforme et simultanée, ils ne se prêtassent point à ces calculs qui ont fait devenir les assignats une marchandise sur laquelle les hommes utiles ont perdu, et les hommes inutiles et pernicieux ont gagné.

Cependant la discussion s'engagea sur le mode même de l'exécution : on m'a fait deux genres d'objections ; les unes ont pour objet les inconvénients et le danger des petits assignats ; les autres la difficulté et la lenteur de l'exécution : je comme ce par répondre aux premières.

On a opposé que ma proposition séduisante pour les gens aisés, les débarrasserait sans doute de l'inconvénient qu'ils éprouvent à perdre sur l'échange des assignats, mais que je ne les délaissais de cet embarras, que pour le rejeter sur le pau-

(1) Voyez ci-dessus, séance du 1^{er} mai 1791, p. 48 et suiv.

(2) Ce discours est incomplet au *Moniteur*.